

EDITION SPECIALE #7

LE MONTANT DES INDEMNITES D'ENTRETIEN : LE FIXER ET LE JUSTIFIER

Comment fixer le montant des indemnités d'entretien ? Quels sont les éléments à prendre en compte ? Et comment justifier cette somme auprès des parents ?

Petit rappel : le montant des indemnités d'entretien n'est pas fixé au hasard. Ces indemnités d'entretien ne sont pas une rémunération de l'assistante maternelle (même si elles sont imposables), elles constituent en réalité un défraiement des dépenses de l'assistante maternelle liées à son métier

Ces indemnités d'entretien vous servent à financer :

- les **frais d'eau, de gaz, d'électricité** liés à la présence des enfants.
- les **produits d'entretien et d'hygiène**.
- le **linge** : bavoirs, draps, serviettes de toilette, etc.
- le **matériel de puériculture** : lits, chaises haute, parc, table à langer mais aussi poussette, siège auto etc.
- les **jouets, jeux, livres**.
- le **matériel de dessin**, de bricolage.
- les **jeux et le matériel d'extérieur**.
- la mise aux normes et la sécurisation du logement
- et bien d'autres dépenses encore : l'appareil photo pour envoyer des photos des doudous aux parents...

Pour financer tout cela, la loi a fixé un montant minimum pour les indemnités d'entretien des assistantes maternelles : 2,65 € par jour, quel que soit le nombre d'heures travaillées, et 3,08 € pour 9 h de travail.

Mais comment fixer le montant des indemnités d'entretien en ce qui vous concerne ?

Commencez par établir une liste des dépenses liées à votre métier d'assistante maternelle

Le plus simple est de lister toutes les dépenses qui seront couvertes par ces indemnités d'entretien, de calculer un prorata qui vous semble correct, et de le répartir sur le nombre moyen d'enfants accueillis multiplié par le nombre de jours d'accueil.

Exemple :

– vous avez une facture d'électricité de 180 € mensuels. Vous estimez que la présence des enfants représente environ 1/3 de cette facture soit 60 €. Vous accueillez en moyenne 3 enfants, 15 jours chacun par mois. Cela fait donc environ 1,33 € par enfant et par jour d'accueil
– vous avez acheté récemment une poussette triple que vous avez payée près de 500 €. Vous estimez que vous devrez la changer dans 4 ans. Le coût de la poussette représente donc un montant de 500 € / (48 mois x 3 enfants x 15 jours d'accueil par mois) = 0,23 € par jour d'accueil et par enfant

Une fois que vous aurez additionné toutes ces dépenses, vous arriverez à un montant réaliste de frais d'entretien.

N'oubliez pas ensuite de prendre en compte les impôts

ATTENTION : n'oubliez pas que ces indemnités d'entretien ne sont pas soumises à charges sociales mais sont IMPOSABLES, pris en compte dans vos impôts d'assistante maternelle. Autrement dit, si par exemple vos revenus d'assistante maternelle sont imposés sur le revenu à 10% (une fois l'abattement d'impôts de l'assistante maternelle appliqué), vous ne percevrez au final, pour couvrir vos dépenses, que 90% de ces montants. Il faut donc prendre en compte dans vos calculs une petite majoration du fait de cet impôt sur le revenu !

Enfin, faites un test de « réalisme » avec le chiffre trouvé

Ne vous en tenez pas là ! Allez voir les assistantes maternelles autour de vous pour connaître leurs tarifs car il ne faut pas être complètement désaxé par rapport aux montants de frais d'entretien demandés dans votre quartier.

ACTIVITE MOTRICITE

Au cours de ses trois premières années, l'enfant développe ses capacités motrices et prend petit à petit conscience de son corps.

Les jeux de motricité vont l'aider à développer son équilibre et la coordination des mouvements en plus d'être très amusants !!

Voici quelques idées :

- **Imiter les animaux** : s'accroupir comme une grenouille, sauter comme un kangourou, ramper comme un serpent, etc.
Vous pouvez proposer cette activité avec des images pour illustrer le jeu et développer le vocabulaire.
- **Jeu d'équilibre** : A l'intérieur, avec du ruban adhésif (pour travaux de peinture par exemple), ou à l'extérieur avec des craies, une corde, une planche, tracer un trait sur lequel l'enfant devra marcher, ou tracer des cercles, dans lesquels l'enfant devra sauter.
- **Danser** : la danse est un très bon moyen de prendre conscience de son corps, de s'exprimer et de se défouler.
Peu importe la musique, proposez à l'enfant de bouger les bras, les jambes, la tête et demandez-lui de vous imiter.